

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 24/09/15

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20150918-lmc187690-DE-1-1

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 septembre 2015

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE
CRÉATION D'UNE NOUVELLE SORTIE SUR LE GIRATOIRE
DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 307 / RUE DE LA
SABRETACHE SUR LA COMMUNE DE ROCQUENCOURT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 40,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Rocquencourt du 15 juin 2015 approuvant les principes de ce projet et les modalités de financement à 50 % par la commune et 50 % par le Département des Yvelines, sur la base d'un montant prévisionnel de 882 340 € HT,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE le dossier de prise en considération de la création d'une nouvelle sortie sur le giratoire de la route départementale 307 / rue de la Sabretache à Rocquencourt (notice explicative ci-annexée).
- APPROUVE la poursuite des études relatives à ce projet en vue de l'élaboration du dossier projet.
- APPROUVE le montant global de cette opération estimée à 1 058 808 euros TTC, valeur 2015, dont la commune de Rocquencourt prendra à sa charge 50 % (sur la base de 882 340 euros HT), les 50 % restants étant à la charge du Département des Yvelines.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention de co-financement de l'opération à établir entre le Département des Yvelines et la commune de Rocquencourt.